



Indemnisation suite à un braquage à main armée

Par **Sebdij**, le **14/03/2017** à **10:36**

Bonjour

J'étais en CDD (le 8e pour être précis) lorsque je me suis fait braquer sur mon lieu de travail en juin 2016.

Un CDI a été proposé à toutes les personnes qui étaient comme moi en CDD mais qui n'ont pas subi le braquage.

Comment puis-je calculer les indemnités que je peux demander pour préjudice moral et financier. J'ai été suivi par une psychologue de juin à décembre 2016. L'entreprise dans laquelle je travaillais verse en décembre un 13e mois faut-il en tenir compte dans les calculs de perte de salaire ? J'avais un salaire de 1190€ net par mois et les indemnités journalières de la CPAM étaient d'environ 920€ par mois et actuellement je suis en recherche d'emploi donc j'ai toujours une perte de revenus.

Pouvez-vous m'aider car à ce jour mon avocat me dit que c'est peu probable que je sois indemnisé pour quoi que ce soit.

Par avance merci (j'espère être clair dans ma demande)

Par **morobar**, le **14/03/2017** à **11:20**

Bonjour,

[citation]Un CDI a été proposé a toutes les personnes qui étaient comme moi en CDD mais qui n'ont pas subi le braquage.

[/citation]

Et vous ?

[citation] les indemnités que je peux demander pour préjudice moral et financier[/citation]

Demander certes, mais à qui ?

Par **Sebdij**, le **14/03/2017** à **21:44**

lors du jugement des braqueurs

Par **morobar**, le **15/03/2017** à **07:41**

Bonjour,

Adressez-vous à une association d'entraide aux victimes

<http://www.indemnisat-ion-prejudice.fr/indemnisat-ion-agression/>

ou encore

<http://association-aide-victimes.fr/Agres-sion-AAF.htm>

Et enfin un peu de lecture:

<http://www.justice.gouv.fr/aide-aux-victimes-10044/>